



Le Fil d'Aunay

EDITO

Chers Aunaises et Aunais, c'est associé à mes collègues du Conseil Municipal que je vous souhaite un très bel été.

Certains questionnements concernant le problème de la qualité de l'eau sont remontés récemment à la surface via un article paru dans Ouest France ;

Pour mémoire, suite au courrier adressé par notre fournisseur d'eau à l'ensemble de nos concitoyens, nous avons informé via le fil d'Aunay en Juillet 2024 que toute demande d'information devait être formulée auprès du SMAEP d'Essay. Celui-ci est responsable de la fourniture et de la qualité de l'eau.

Sur le plan de la fiscalité, en Avril le conseil municipal a validé le compte de gestion du comptable public, le compte administratif du maire, l'affectation des résultats, les subventions aux associations et le budget Primitif 2025 de la commune. Le conseil municipal a validé la proposition de ne pas augmenter les taux des taxes municipales foncières et d'habitation (résidences secondaires et vacantes).

Une nouvelle étape va être franchie en termes d'éclairage public. En effet il est prévu que d'ici fin 2025, tous les éclairages de la commune seront remplacés par des luminaires moins énergivores par des Leds. Nous compléterons par l'installation de deux lampadaires solaires un à l'arrêt de bus scolaire et un deuxième au parc de la mairie.

Un maire n'est rien tout seul, notre implication demande un vrai travail d'équipe où chaque élu a sa place et une mission au service de la commune, en ayant toujours à l'esprit d'œuvrer dans l'intérêt général. C'est la tâche que j'essaie d'accomplir en confiance avec mes collègues.

En cette période propice à l'apparition des fortes chaleurs, je vous remercie de toute l'attention que vous porterez aux plus vulnérables d'entre nous, parfois isolés de leur famille et de leurs proches.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants au sein de notre village. N'hésitez pas à vous présenter en mairie afin que nous répondions, dans la mesure du possible, à toutes vos interrogations.

Pour conclure, je tiens à remercier tous ceux qui s'impliquent pour notre commune : le conseil municipal bien sûr, notre secrétaire municipale Marie Odile, et enfin l'équipe de Décors de Noël et d'embellissement membres du conseil.

Je vous adresse à toutes et à tous, au nom du conseil municipal, une excellente santé, et un bel été.

Votre Maire, Victor Marques

Dimanche 27 Juillet 2025

A 18H30

MESSE A AUNAY LES BOIS

Avec les Guides et Scouts d'Europe



Vendredi 01 Aout 2025

A 20H00

Par la compagnie des Guide et Scouts d'Europe

Pièce de théâtre

Le Bourgeois

Gentilhomme

Au 17 Rue du Baron Jean d'Aunay

Dimanche 02 Aout 2025

A 18H00

MESSE A AUNAY LES BOIS

Avec les Guides et Scouts d'Europe

SOMMAIRE



Le Conseil Municipal..... P2

Vie de la commune.....P4

Patrimoine..... P5

Actualités.....P5

Informations pratiques.....P8

Memo..... P9

Services de la Mairie.....P10

LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site www.mairie.aunay-les-bois.fr

Conseil du 19 décembre 2024

Présentation du RPQS Assainissement non collectif

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif établi par la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

Présentation du rapport d'activité du TE 61

Présentation du rapport d'activité du TE 61 validé par les membres du Comité Syndical

Prévoyance Convention avec le CDG et participation

A compter du 01 janvier 2025, la commune a obligation de mettre une participation financière pour la prévoyance. Chaque agent a la liberté d'adhérer.

La commune a choisi de passer une convention avec le CDG de l'Orne avec comme assureur la MNT. La participation communale est de 10 € par agent et par mois.

Création d'un poste principal de 2^{ème} classe et modification du tableau des effectifs

A compter du 1 janvier 2025, la commune a créé un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe pour un emploi non complet avec une durée de 8/35^{ème}.

Solidarité Mayotte

Le Conseil a décidé d'octroyer une subvention 200 € auprès de la Protection Civile pour contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'une modification des travaux initialement prévue sur les balustres de la chapelle interviendra. En fait, il s'est avéré que la composition de ces balustres n'est pas en pierre de taille mais en béton irréparable. Pour l'instant, il est décidé de procéder à une sécurisation par la mise en place de bastings fixés sur les poteaux externes.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise de Eaux de Normandie a effectué le contrôle des bornes à incendie. Des travaux seront à prévoir au cours de l'année 2025 sur plusieurs bornes à incendie.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur du service « Déchets ménagers et assimilés » et informe que le document est disponible au secrétariat de la CDC VHS. Monsieur le Maire précise que les incivilités pourront être sanctionnées par des amendes.

Conseil du 6 mars 2025

Acceptation du devis des vitraux de l'Eglise

Il est présenté aux membres du conseil un devis d'un montant de 62 985 € HT soit 75 582 € TTC de Monsieur DOMIN FASSERO domicilié à Tourouvre pour la réfection des vitraux de l'Eglise.

Le Conseil accepte le devis.

Acceptation de réfection de la corniche du clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Olivier sis à Montchevrel d'un

montant de 3 414.80€ HT soit 3 756.28 €TTC pour le clocher de l'Eglise. Ces travaux consistent à faire un entablement en zinc sur la corniche du clocher afin de protéger les pierres. Le Conseil accepte le devis.

Vote des subventions :

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

Banque alimentaire : 100 € - VMEH : 50 € - ADMR Le Mêle : 100 € - UNA Alençon : 100 € - Famille rurale d'Essay : 50 € - UNAC d'Essay : 120 € - Clic Orne : 50 € -

Crèche halte garderie (2 familles) : 60 € - Comice agricole : 100 € - Asso Musique et Danse Le Mêle (1 adhérent) : 25 € - Centre Plein air Le Mêle (5 enfants) : 50 € - APEL St Joseph (3 enfants) : 75 € - APEL Maurice Gérard (1 enfant) : 25 € - APEL Louis Grenier (6 élèves) : 60 € - Ecole de musique Sées (2 enfants) : 50 € - Voyage scolaire (1 élève) 12 j x 5€/j = 60 €.

Gestion destruction des nids de frelons asiatiques :

Mise en place d'un règlement communal : Pour toute destruction retirer un dossier en mairie avant toute intervention de destruction.

Participation de la commune à hauteur de 30% du coût TTC, plafonné à 50 € par prise en charge.

Suppression d'un poste Adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe.

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe, en raison de la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 8/35^{ème} avec une date d'effet au 01/01/2025 dans le cadre de la valorisation du métier de secrétaire de mairie.

Conseil du 10 avril 2025

Approbation du CFU

Affectation résultat :

En section d'investissement pour l'année 2025

Au compte 001 en recettes 54 481.09€

En section de fonctionnement pour l'année 2025

Au compte 002 en recettes résultat reporté :
200 247 €.

Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement- Restauration de l'Eglise St Ouen.

Montant de l'autorisation de programme (AP) :
152 232 €.

Répartition des crédits de paiement (CP) :

105 109,64 € en 2025.

Vote du budget en équilibre

En section fonctionnement : 280 936.50 €

En section d'investissement : 140 293.64 €.

Vote des taux des taxes locales inchangés depuis 2008.

Avis sur le Projet du PLUI :

Le Conseil décide d'émettre un avis favorable au projet de PLUI arrêté en Conseil Communautaire du 6 mars 2025 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, avec les réserves suivantes :

Défaut de présentation dans chaque commune membre avant la délibération du 6 mars 2025 en Conseil Communautaire comme il était prévu lors de la présentation de la mise en œuvre du PLUI.

Souhait que le déroulement de la procédure soit dans un premier temps de soumettre l'approbation de l'arrêté du PLUI aux communes membres avant la ratification par le Conseil Communautaire.

Demande de subvention :

Asso sportive du collège Louis Grenier : 200 €.

Conseil du 19 juin 2025

Acceptation de la promesse d'un bail emphytéotique avec la société EREA Ingénierie concernant le projet de panneaux photovoltaïques au sol sur une parcelle de 10 800 m² environ.

Acceptation de deux devis d'un montant global de 2 780.20 € pour la fourniture et pose d'une clôture aux abords du parc de jeux.

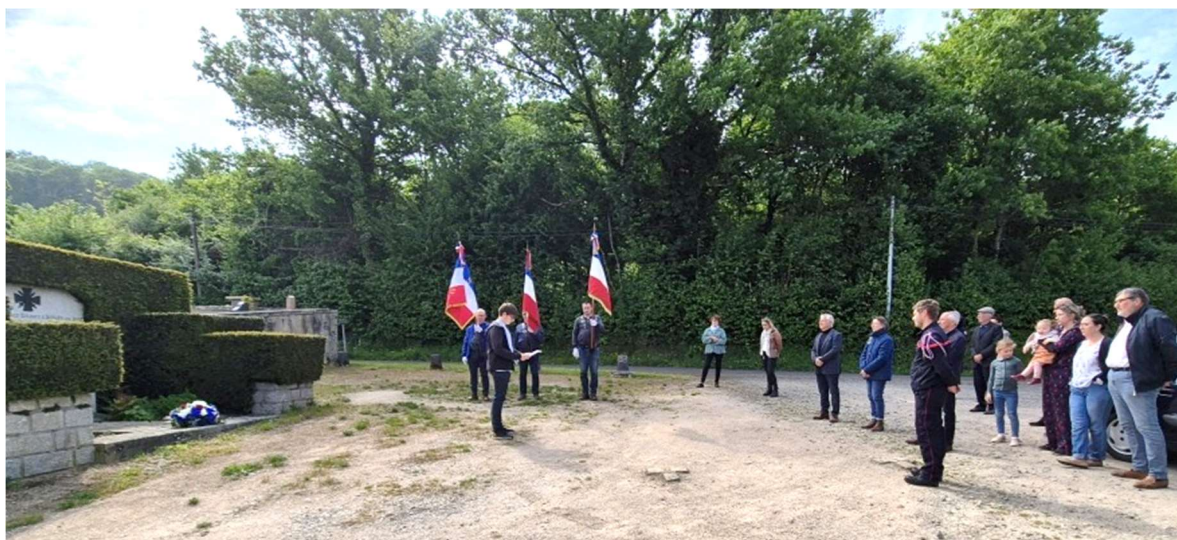
Acceptation d'un règlement du cimetière :

Le conseil décide la mise en place d'un règlement de cimetière entrée en vigueur au 1er juillet 2025. Il est consultable en mairie.

VIE DE LA COMMUNE

Evènement

Commémoration du 8 mai 1945



La traditionnelle cérémonie d'hommage aux soldats et victimes de la deuxième guerre mondiale s'est tenue au Monument aux Morts, en présence des membres du Conseil Municipal, de nombreux habitants d'Aunay et des porte-drapeaux.

Un dépôt de gerbe a eu lieu, suivi des lectures du message du Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, et de celui de l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants).

Fête des voisins à Aunay-les-Bois



Comme chaque année, certains d'entre nous organisent avec leurs plus proches voisins, un moment de partage festif à l'occasion de la « fête des voisins ».

Cet évènement est traditionnellement célébré le dernier vendredi de mai, il s'est déroulé le 23 mai. Son objectif est de favoriser la convivialité et de renforcer les liens entre voisins. C'est une occasion idéale pour se rencontrer, échanger et partager un repas ou un apéritif dans une ambiance chaleureuse.

Des conseils et des ressources pour organiser la fête sont souvent disponibles sur des sites dédiés.

Carnet

Décès

Madame Angéline MARQUES

Madame Martine MOSTEL

Nouveaux habitants

Monsieur Patrice Berthier et

Mme Sophie Le Goff

PATRIMOINE

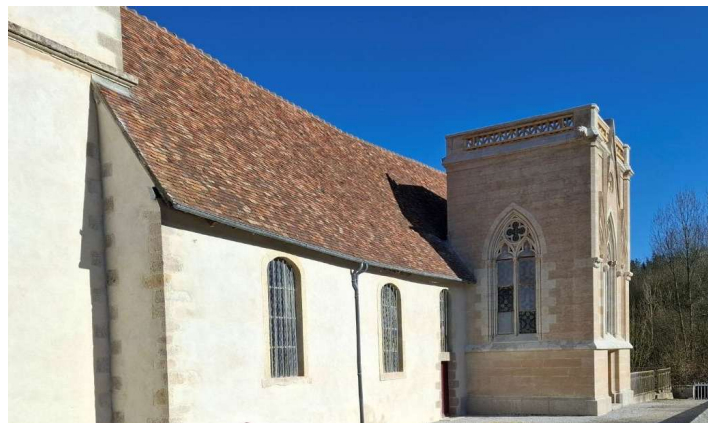
Une nouvelle étape dans la restauration de l'église

Le plan de restauration pluriannuel de l'église initié en 2023 verra l'ensemble des travaux programmés, s'achever en 2026.

A ce jour, la réfection des enduits de la façade sud de la nef ainsi que le nettoyage des pierres de la chapelle ont été terminés au tout début du printemps. En effet, les intempéries de l'automne dernier ont retardé la fin du chantier initialement prévue en novembre 2025.

La restauration des vitraux vient de commencer avec la dépose de ceux de la chapelle, les plus endommagés. Ils devraient être remis en place début septembre. Il sera procédé ainsi de suite jusqu'à ce que l'ensemble des vitraux soit remis en état.

Le financement global a été réalisé à plus de 70% par des subventions de l'Etat, du département et par des aides attribuées par des fondations dédiées au patrimoine.



ACTUALITES

La qualité de l'eau en question



Tous les habitants d'Aunay-les-Bois ont reçu en mai 2024, un courrier adressé par le SMAEP de la région d'Essay qui est chargé de la fourniture et de la qualité de l'eau. Celle-ci est ensuite distribuée par Eaux de Normandie aux abonnés de la commune.

Pour mémoire, la mairie a informé via le *Fil d'Aunay de juillet 2024 (n° 30 – P6)* qu'il fallait, pour toute demande d'information complémentaire, s'adresser directement au SMAEP qui est le fournisseur et seul compétent en la matière.

Apparemment, il semble nécessaire de rappeler que la commune ne vend pas d'eau.

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !

La loi du 28 octobre 1997 institue pour tous les jeunes français, garçons et filles, un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs.

Dans les 3 mois qui suivent leurs 16 ans, les jeunes français doivent se faire recenser auprès de leur mairie. Ils doivent se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Seul le recensement permet de convoquer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

A l'issue de cette journée, un certificat de participation sera remis, il est obligatoire pour l'inscription à tous les examens et concours soumis à l'autorité publique.

Pour tout renseignement, contactez le Centre du service national et de la jeunesse de Caen : 09 70 84 51 51 –

csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/jeunesse

Scolarité : où inscrire les enfants ? _____



Pour rappel, la compétence scolaire est assurée par la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe dont la commune fait partie. Par conséquent, elle participe, de fait, financièrement aux dépenses liées aux activités scolaires, extra scolaires et à la cantine de nos jeunes concitoyens.

C'est pourquoi les enfants de la commune scolarisés dans l'enseignement public doivent être inscrits à l'école du Méle-sur-Sarthe. Aucune dérogation ne peut être accordée.

Service scolaire et périscolaire : 02 33 27 67 36 - scolaire@ccvhs.fr
Plus d'information : <https://ccvhs.fr/sinscrire-a-lecole-publique>

Identifier et signaler un moustique tigre _____

Le moustique tigre « *Aedes albopictus* » peut être le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. Ce moustique colonise progressivement le territoire métropolitain depuis les années 2000. A la suite des actions menées sur la saison 2023, l'Agence régionale de santé Normandie a confirmé pour la première fois l'implantation du moustique tigre dans la région, en Seine-Maritime.

Le moustique *Aedes albopictus* est originaire d'Asie et est également appelé moustique tigre en raison des zébrures.

Quelques caractéristiques pour le reconnaître :

Il est très petit (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime) ;

Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes ;

Il pond dans petites collections d'eaux stagnantes (soucoupes, vases, bidons, gouttières etc.), autour des habitations et se déplace peu. *Pour éviter son développement, il est recommandé d'éliminer les zones où l'eau peut stagner.*

Il vit et pique le jour, principalement tôt le matin et au coucher du soleil (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir) ;

Sa piqûre est plus douloureuse que celle d'un moustique « commun ».



Comment signaler un moustique tigre ?

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ?
Vous souhaitez le signaler ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition, il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/ où un questionnaire vous permettra de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.

L'identification d'un moustique tigre nécessite *a minima* une photographie que vous pourrez ajouter à votre signalement.

Partez à l'aventure dans le Parc naturel régional et Géoparc Normandie Maine !

Pour fêter ses 50 ans, le Parc lance une chasse aux énigmes grandeur nature. Une invitation à explorer le territoire autrement à travers quatre quêtes thématiques, des énigmes à élucider, des caches à découvrir... et des récompenses à la clé.

4 quêtes légendaires

Inspiré des courses d'orientation et du géocaching, ce jeu de piste géant s'adresse aux esprits curieux et joueurs. Le principe ? Choisissez une ou plusieurs quêtes parmi les quatre proposées, partez sur le terrain, résolvez les énigmes et poinçonnez votre Pass'Aventure en trouvant les caches dissimulées.

Chaque quête vous entraîne dans un univers différent :

La Quête Sortilège : tout en découvrant des sites au patrimoine naturel remarquable, rassemblez tous les éléments nécessaires à la création d'un sortilège... qui vous mènera à la récompense.

La Quête Mémoire : en arpentant les chemins entre Sées et Carrouges, laissez-vous guider par les récits du passé pour percer les énigmes de l'Histoire... et devenir les héritiers d'un patrimoine hors du temps.

La Quête Tellurique : du cœur des Alpes mancelles jusqu'à la forêt de Sillé, suivez les traces laissées par la Terre au fil des âges... et révélez les mystères géologiques enfouis sous vos pas.

La Quête Mythologie : entre Mortain et Barenton, partez à la rencontre des légendes du territoire... et laissez-vous emporter par une aventure où mythe et réalité se confondent.

De belles récompenses à la clé

Chaque cache trouvée vous rapproche d'un objectif : poinçonner votre Pass'Aventure et tenter de remporter des récompenses... il se pourrait même que les plus valeureux repartent avec des objets qu'on ne trouve nulle part ailleurs.



Un jeu pensé pour les amoureux d'exploration, les curieux... et les compétiteurs ! Alors à vous de choisir : une quête ou les quatre ? En solo ou en équipe ? Une chose est sûre, vous devrez ouvrir l'œil et activer vos méninges.

Prêts à jouer le territoire ?
Rendez-vous sur le site dédié pour commencer votre aventure !

<https://observatoire.parc-naturel-normandie-maine.fr/grande-aventure/>

Accessible dès 12 ans (accompagné d'un adulte) et gratuit, vous pourrez en profiter jusqu'au 31 octobre 2025.

INFOS PRATIQUES

Travaux

Construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des sanctions ; amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction.

Quelles sont les formalités à accomplir et dans quels cas ?

Déposer un permis de construire :

Pour toute construction neuve ou extension d'un bâtiment existant portant sur une surface supérieure à 20m², le permis de construire est nécessaire.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension atteignant 150 m² en totalité ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

Déposer un permis d'aménager :

Le Permis d'Aménager devra être déposé notamment pour les lotissements qui créent plus de deux lots et lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

Déclaration préalable :

Pour une modification de façade ou de toiture, un ravalement de façades, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon mais aussi les divisions de terrains ou encore la création d'une pièce d'habitation supplémentaire n'excédant pas 20 m².

Déposer un permis de démolir :

Pour toute démolition, partielle ou totale, ce document est exigé pour les parcelles situées dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Demander un certificat d'urbanisme:

Le CU de type A renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain ; le CU de type B indique si une opération projetée est réalisable.

Pour plus de détails :

www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme

Consultez les informations locales sur Intra Muros

L'application Intra-Muros permet à chaque habitant de s'informer en temps réel des événements qui ont lieu sur l'ensemble du territoire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe. Chacun peut également alerter, faire un signalement en cas d'incident ou de danger.

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les propriétaires de logements privés qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement en proposant des aides financières, et en les accompagnant techniquement et administrativement.

Cette opération concerne les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne, la préservation du patrimoine.

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a missionné l'association SOLIHA Territoires en Normandie pour accueillir les bénéficiaires lors de permanences sur rendez-vous :

Chaque 1er mercredi matin du mois au Méle-sur-Sarthe, à la mairie,

21, rue de Libcany, 61170 Le Méle-sur-Sarthe.

Chaque 3ème vendredi matin du mois à Courtomer, à la mairie,

1, place Saint-Lhomer, 61390 Courtomer.

Pour toute information: Tél : 02 31 86 70 50 – contact@solihanormandie.fr

MEMO

Nuisances sonores – Rappel _____

Rappel des horaires, régis par arrêté préfectoral, pour l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage.

Réglementation – Rappel _____

Le brûlage des déchets végétaux est interdit (arrêté n°2350-22-00087)



L'Arrêté préfectoral du 6 octobre 2022 annule et remplace celui du 11 juillet 2016. Il interdit désormais le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Par dérogation, seuls sont autorisés les brûlages liés aux activités forestières et agricoles en dehors des périodes d'interdiction. Toute infraction expose les contrevenants à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

L'arrêté est disponible sur le site de la mairie :

www.aunay-les-bois.fr/environnement

Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel _____



Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07 email : cathmarques@orange.fr

Bonnes vacances



FERMETURE DU SECRETARIAT POUR CONGES ANNUELS :
du 18 août au 8 septembre 2025

du *Les services de la Mairie*

Mairie d'Aunay-les-Bois – 13 rue du Baron Jean d'Aunay – 61500 AUNAY LES BOIS
Tél : 02 33 27 48 69 – email : mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr – www.aunay-les-bois.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels
Ouverture le jeudi de 14 h à 18 h

PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44